

CFTC se bat pour votre pouvoir d'achat !

En novembre 2021, CFTC a fait inscrire dans la NAO une clause de revoiture en cas de dépassement de nos augmentations annuelles par l'inflation.

C'est le cas :
2,8% en 2021, et déjà 4,8% en avril 2022

La bonne santé du Groupe doit pouvoir bénéficier aux collaborateurs, tous frappés par l'inflation.

« *Il a atteint ou dépassé tous ses objectifs financiers* »

Rapport Intégré Bouygues SA, février 2022



Pour nous tous, la CFTC a demandé :

- Une **aide-carburant** pour les collaborateurs se rendant sur leur lieu de travail avec leur véhicule personnel
- L'**ouverture dès le mois de juin de négociations** avec pour objectif l'obtention :
 - D'une **revue de salaire** pour tous
 - De l'attribution d'une **prime exceptionnelle** (Type Prime Macron) incluant aussi les collaborateurs aux salaires intermédiaires
 - D'une offre de **formation à l'écoconduite** accessible à tous
 - Du développement d'une **plateforme de covoiturage**
 - Pour ceux qui le peuvent la **remise en place du TLO**

